

en vue de la Revue nationale volontaire de la France

initiée et organisée par :

avec le soutien de :

accueillie par :



CONSTRUIRE  
UNE PAIX  
DURABLE

www.open-diplomacy.eu



Rapport de la  
**CONFÉRENCE  
CONTRIBUTIVE**  
EN VUE DE LA REVUE  
NATIONALE VOLONTAIRE  
DE L'AGENDA 2030

Présentée par la France en 2023 aux Nations unies

Organisée et initiée par



Avec le soutien de



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## ÉDITO

En 2015, l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies de la résolution dite d'Addis Abeba a permis d'ériger les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) en un programme d'action pour un avenir en commun avec un horizon clair. L'« Agenda 2030 » est non seulement le dernier grand accord consensus mondial forgé aux Nations unies mais aussi le seul accord global qui a donné lieu tout à la fois à une vision holistique du développement durable, à un système statistique et à un processus de redevabilité très clairs. C'est précisément dans la perspective du rendez-vous annuel de reddition des comptes, le Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le Développement durable, que s'inscrit la Conférence contributive conçue et réalisée par l'Institut Open Diplomacy.

Lors du précédent anniversaire français de l'adoption de l'Agenda 2030, organisé par l'Institut Open Diplomacy à la faveur de ses Rencontres du Développement Durable, le Gouvernement français a annoncé qu'il présenterait, lors du FPHN 2023 un bilan à mi-parcours relatif à la feuille de route pour l'Agenda 2030. La France exposera donc une Revue Nationale Volontaire (RNV) aux Nations unies cet été.

La conception de la feuille de route française pour l'Agenda 2030, adoptée en 2019, avait fait l'objet d'un processus de co-construction mené à bien par le Commissariat général au Développement durable (CGDD) assumant la délégation interministérielle au développement durable. C'est pour entretenir cet esprit collaboratif que l'Institut Open Diplomacy a proposé au Gouvernement français de prendre une initiative inédite d'enrichir sa RNV par un processus ouvert : une Conférence contributive permettant à tous les acteurs non-étatiques d'apporter des idées pour accélérer et amplifier la réalisation de l'Agenda 2030 en France d'une part, et de présenter des initiatives concrètes montrant à quel point le corps social s'est emparé des ODD à travers tous les territoires et tous les secteurs d'activité d'autre part.

Le présent rapport retrace les principales contributions apportées par les acteurs non-étatiques à la RNV. Il est édité par la Commission 2030 établie de façon indépendante par l'Institut Open Diplomacy, composée de 15 personnalités qualifiées. Celles-ci ont mis à contribution

bénévolement leur expertise relative à l'Agenda 2030 et/ou à certains ODD spécifiques qui seront passés en revue universellement au FPHN 2023 pour instruire les échanges libres et transparents de la Conférence contributive. Elles ont également mobilisé des organisations-réseaux permettant d'appeler toutes les parties prenantes (collectivités territoriales, entreprises, opérateurs publics, établissements d'enseignement supérieur de recherche, associations, ONG ou syndicats...) à présenter leurs contributions tangibles à la concrétisation de l'Agenda 2030. Je souhaite remercier les membres de la Commission 2030 qui ont permis à ce processus totalement neuf de suivre son cours avec intelligence, confiance et exigence.

Alors que le Gouvernement français a choisi, en 2022, de créer un système de planification écologique directement piloté par la Première ministre, la Conférence contributive a permis de resituer le pilotage interministériel de l'Agenda 2030 dans cette configuration politique nouvelle. Il a été noté que les chantiers transversaux et les objectifs du plan d'action « France Nation Verte » forment un dispositif qui recoupe en bonne partie les ODD. S'il a été particulièrement relevé que l'axe de la transition juste et les plans de sobriété permettent de rapprocher de nombreux éléments de ces deux référentiels, la prédominance des enjeux de décarbonation reste un point de vigilance pour les participants qui ne souhaitent pas voir le développement durable être réduit aux enjeux stricts de la lutte contre les dérèglements climatiques. Dans ce contexte, des échanges d'une franchise et d'une qualité remarquable ont pu avoir lieu. Au nom de tous les participants à la Conférence contributive, j'adresse mes plus sincères remerciements au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour leur écoute attentive dans cet exercice exceptionnel.

Nous nous sommes attelés à cette mission de contribuer dans l'esprit de la Résolution Kuric, adoptée par l'Assemblée nationale en novembre 2020, mettant en exergue le rôle matriciel de l'Agenda 2030 dans la conception et l'évaluation des politiques publiques. Nous avons également raisonné dans l'esprit du Rapport Provendier, présenté au Premier ministre en février 2022, soulignant la transversalité des



ODD pour piloter l'action interministérielle en faveur d'une transition juste, ambitieuse et rapide. Enfin, nous avons raisonné en tenant compte de la Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021 stipulant que « l'Etat favorise la cohérence entre les objectifs de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales et ceux des autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans la réalisation des ODD dans les pays partenaires ».

Ainsi la Conférence contributive a-t-elle rassemblé plus de 200 dirigeants d'organisations non-étatiques pour enrichir la RNV préparée par la France en vue du FPHN 2023. Les participants ont relevé le caractère novateur de ce dispositif d'échange entre la puissance publique et la société civile, fondé sur un niveau de confiance élevé, qui poursuit la voie tracée depuis la conception de la feuille de route française en 2019. Ce dispositif a permis des échanges approfondis grâce au partage, en toute transparence, du pré-rapport élaboré par le CGDD et le réseau interministériel des Hauts fonctionnaires au développement durable, et l'animation indépendante des débats réalisée par la Commission 2030. Le présent rapport restitue donc les 23 principales recommandations issues de ces délibérations, organisées selon les six axes de la feuille de route française pour l'Agenda 2030.

La Conférence contributive a également été l'occasion de recueillir plus de 90 initiatives issues de plus de 30 départements différents pour illustrer la façon dont les acteurs non-étatiques français agissent, sur le terrain, en faveur des ODD N°6, 7, 9, 11 et 17, c'est-à-dire les Objectifs qui seront passés en revue universellement au FPHN 2023. 53 projets ont été pré-sélectionnés pour être auditionnés en profondeur par la Commission 2030. Nous avons étudié leur impact concret, leur façon de contribuer à la réalisation d'autres ODD, leurs éventuelles externalités négatives sur l'Agenda 2030, les retombées positives qu'ils génèrent pour leur territoire et/ou pour le rayonnement international de la France. La Commission a également pris en compte le caractère multi-acteurs de ces initiatives, illustrative de la philosophie de l'ODD 17. Que ces initiatives soient naissantes ou déjà très avancées, elles ont été étudiées avec

l'intention de comprendre leur potentiel de développement pour servir concrètement la réalisation de l'Agenda 2030.

En effet, nous avons tenu cette Conférence contributive forts d'une conviction très ancrée : lors du prochain Forum politique de haut niveau pour le Développement durable, l'Etat français doit évidemment restituer l'évaluation des politiques publiques relatives à l'Agenda 2030 ; mais plus largement, c'est la mobilisation de la France, en tant que Nation faisant société, qui sera représentée et qui peut envoyer un message positif à la communauté internationale. Alors que nous traversons une polycrise, qui mêle conflits militaires et tensions géopolitiques, incertitudes économiques et rivalités technologiques, régressions sociales et polarisation sociétale, dérèglements climatiques et effondrement de la biodiversité, l'espoir doit être incarné. Incarné par des citoyennes et citoyens engagés, à qui l'Etat fait confiance pour améliorer sa feuille de route grâce à un processus contributif d'un genre nouveau. Incarné par des acteurs et des actrices déterminés, à qui la puissance publique sait rendre grâce de son impact positif pour la réalisation de l'Agenda 2030.

Si « le futur que nous voulons » vise précisément à « ne laisser personne de côté », la méthode qui permet, chaque année, de faire le point sur la réalisation des ODD doit être aussi inclusive et positive que possible. C'est pourquoi, il nous paraissait essentiel d'associer et de mettre en lumière toutes les forces motrices qui, dans la société française, font en sorte que la « décennie de l'action » porte dignement son nom.

Dans cet esprit, la Commission 2030, que j'ai eu l'honneur de présider au nom de l'Institut Open Diplomacy, a eu à coeur de veiller avec exigence aux meilleures options politiques pour catalyser la réalisation des ODD et sélectionner les initiatives qui illustrent la détermination du pays à contribuer activement à cette promesse d'espoir esquissée en 2015 à Addis Abeba, à travers toutes ses Régions et dans tout type d'organisation.

**Thomas FRIANG**  
Fondateur et Directeur général  
de l'Institut Open Diplomacy

# DÉROULÉ DE LA CONFÉRENCE CONTRIBUTIVE

La Conférence contributive a été initiée et organisée par l'Institut Open Diplomacy le 22 mai 2023 sur le campus de l'École des Hautes Études Internationales et Politiques avec le soutien du Gouvernement. La collecte des contributions, sous la forme d'idées politiques et d'initiatives pratiques, s'est déroulée comme suit.



## 8h30 à 9h05 - Ouverture officielle

- Mot d'accueil - Mme Céline CLAVERIE, Directrice d'HEIP
- Allocution d'ouverture - M. Thomas FRIANG, Fondateur et Directeur général de l'Institut Open Diplomacy, Président de la Commission 2030
- Introduction à la Revue Nationale Volontaire - M. Thomas LESUEUR, Commissaire général et Délégué interministériel au Développement durable

## 9h15 à 11h15 - 6 ateliers parallèles pour réfléchir au bilan présenté par l'Etat sur chacun des 6 axes de la feuille de route Agenda 2030

- Atelier « Transition juste » coprésidé par la Pr. Laurence MONNOYER-SMITH, Co-présidente de l'Institut Open Diplomacy et M. Nils PEDERSEN, Délégué général du Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France
- Atelier 2 « Transformer les modèles de sociétés » coprésidé par Mme Frédérique LELLOUCHE, Directrice du Comité 21, et Mme Cécile DEMEUDE, Référente ODD au Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France
- Atelier « Education et formation au développement durable » coprésidé par Mme Florence PROVENDIER, Senior Fellow de l'Institut Open Diplomacy, et Mme Laurine COUFFIGNAL, Référente ODD au Comité 21
- Atelier « Santé et bien-être pour tous » coprésidé par Mme Cécile GENOT, Fellow de l'Institut Open Diplomacy, et Mme Maddy GILBERT, Secrétaire nationale au développement durable de la CFE-CGC
- Atelier « Participation effective à la mise en œuvre des ODD » coprésidé par Mme Aina KURIC, Senior Fellow de l'Institut Open Diplomacy, et M. Djamel SANDID, Référent ODD de Cités Unies France

- Atelier 6 « Action internationale et européenne de la France pour les ODD » coprésidé par M. Nicolas PARIS, Référent ODD de Coordination Sud, et M. Pierre MONTEILLER, Fellow de l'Institut Open Diplomacy

## 11h30 à 12h45 - Restitution en plénière autour de M. Thomas LESUEUR, Commissaire général et Délégué interministériel au Développement durable

## 14h00 à 15h30 - Ateliers parallèles pour auditionner les initiatives présentées relatives aux ODD N°6, 7, 9, 11 et 17

- Atelier sur l'ODD 6, coprésidé par la Dr. Magali REGHEZZA-ZITT, Géographe et Membre du Haut Conseil pour le Climat, et Mme Aina KURIC, Senior Fellow de l'Institut Open Diplomacy
- Atelier sur l'ODD 7 coprésidé par la Dr. Emma JAGU, Chercheuse à CentraleSupélec, et la Pr. Laurence MONNOYER-SMITH, Co-présidente de l'Institut Open Diplomacy
- Atelier sur l'ODD 9 coprésidé par le Pr. Nicolas PERRY, Professeur à l'ENSAM, et Mme Juliette HURIER, Fellow de l'Institut Open Diplomacy
- Atelier sur l'ODD 11 coprésidé par Mme Brigitte METRA, Membre de l'Académie d'Architecture, et Mme Cécile GENOT, Fellow de l'Institut Open Diplomacy
- Atelier sur l'ODD 17 coprésidé par le Pr. Marc FLEURBAEY, Professeur à la Paris School of Economics, et Mme Florence PROVENDIER, Senior Fellow de l'Institut Open Diplomacy
- Atelier générique pour les projets présentés en distanciel coprésidé par M. Carl DU JEU et Mme Mathilde LE BON, Fellows de l'Institut Open Diplomacy

## 15h45 à 16h10 - Conclusions en plénière

- Mme Clélia CHEVRIER KOLACKO, Directrice adjointe du développement durable, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Mme Diane SIMIU, Commissaire générale adjointe au Développement Durable, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Pr. Laurence MONNOYER-SMITH, Coprésidente de l'Institut Open Diplomacy

# 23 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

5 Recommandations relatives à l'enjeu n°1 de la feuille de route française pour l'Agenda 2030

**« Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous »**

## 01

### **Systematiser la notion d'évaluation d'impact fondée sur les ODD**

Nous recommandons que la notion d'étude d'impact fondée sur les ODD soit généralisée dans le secteur public (étude d'impact préalable à un projet ou proposition de loi, à une décision réglementaire, etc.) comme dans le secteur privé (étude d'impact préalable à une décision d'investissement, à décision de gestion, etc.). Le développement de cette logique a commencé avec l'expérimentation d'un « budget vert » pour les finances de l'Etat, qui pourrait être étendu à l'ensemble des ODD. Mais la systématisation de cette approche, avec des outils comme ceux qui sont rappelés dans la 1ère recommandation relative au 5e enjeu et la 4e recommandation relative au 6e enjeu, doit faire l'objet d'un effort normatif constant, renforcée par des contrôles ex ante et ex post qui garantissent la validité et l'emploi effectif de ces études d'impact dans la prise de décision publique comme privée.

## 02

### **Traiter les inégalités de patrimoine comme un facteur déterminant de la transition juste**

Nous recommandons que la définition d'une transition juste ne se limite plus à des mécanismes de redistribution des revenus, déjà très forts en France, mais intègre pleinement la redistribution des richesses accumulées en patrimoine qui fondent les réelles « inégalités de destin ». Nous considérons que ces dernières représentent aujourd'hui un facteur important de déstabilisation démocratique tant elles créent un sentiment tangible d'injustice sociale au point d'appauvrir la promesse républicaine de l'égalité des chances. Nous pensons que des premiers mécanismes de redistribution patrimoniale peuvent être créés en renforçant la participation et l'intéressement dans les entreprises mais qu'il faudra aborder la question de la fiscalité à l'heure de la transition juste. Nous pensons que ces mécanismes de redistribution peuvent, de façon corollaire, encourager l'investissement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

## 03

### **Engager un effort massif pour renforcer l'accès aux droits de tous, en particulier des populations les plus vulnérables**

Nous soulignons la persistance et l'importance du non-accès et du non-recours aux droits et services publics dans un pays fortement redistributif malgré les efforts engagés pour lutter contre ce phénomène. Nous recommandons alors qu'un effort soit réalisé en ciblant prioritairement les 10 % les moins aisés de la population française en faveur d'un accompagnement dans la durée vers leur autonomisation administrative, juridique, numérique et financière pour le plein recours à leurs droits civiques et sociaux. Cette approche d'« aller vers » doit être conçue en prenant garde à tous les biais discriminatoires qui peuvent fragiliser cet effort. Pour y parvenir, la puissance publique est encouragée à travailler de façon plus transversale et partenariale avec le secteur associatif et à renforcer les moyens à la disposition des services publics de première ligne, tant sur le plan humain que financier.



## 04

### Développer une politique de sanctions exemplaires contre toutes les formes de discrimination

Nous pensons que le sentiment d'impunité des auteurs de discrimination est un facteur grave de polarisation des sociétés démocratiques dont l'impact sur la cohésion sociale est de nature à ralentir voire empêcher la conduite d'une transition juste. Pour préserver et consolider le sentiment de justice sociale, nécessaire à la réalisation exigeante d'une transition rapide, forte et ambitieuse, nous recommandons la révision de la politique de sanctions civiles et pénales applicables aux discriminations de tout type afin que les sanctions encourues par les auteurs soient lourdement aggravées, y compris dans le champ de l'éligibilité aux emplois publics et aux fonctions politiques.

## 05

### Élever le droit à l'accès à une eau potable comme un droit fondamental

Reconnu comme un Droit de l'Homme par la résolution 64/292 des Nations unies adoptée en 2010, l'accès à une eau potable doit être adopté comme tel en droit français. Nous recommandons que ce droit universel se traduise systématiquement par des services d'assainissement et de distribution gérés en toute sécurité, avec l'objectif d'une répartition équitable des ressources intégrant les enjeux d'adaptation aux dérèglements climatiques. Une attention toute particulière devra être accordée, dans la mise en œuvre de cette recommandation, aux personnes non raccordées et aux territoires ultra-marins, particulièrement vulnérables quant à l'accès à l'eau potable.



3 Recommandations relatives à l'enjeu n°2 de la feuille de route française pour l'Agenda 2030

*« Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité »*

## 01

### Engager, par un reporting systématique, la responsabilité de toutes les formes d'organisations dans la transformation des modèles

Nous déplorons que, pour l'heure, en France, le reporting extra-financier soit une contrainte légale uniquement pour les entreprises de plus de 500 salariés. Nous recommandons que cette exigence devienne obligatoire pour tout type d'organisation et soit fondée sur une approche plus intégrée, à l'image des ODD. Nous considérons que c'est une nécessité pour orienter les flux financiers publics et privés vers des investissements

pleinement responsables. Nous considérons que de tels mécanismes de reporting extra-financiers doivent être conçus pour encourager les investissements dans des modèles circulaires dans l'esprit de l'ODD 12. Nous recommandons enfin que la publication de tels reportings soit également une obligation légale afin qu'elle permette d'identifier la contribution effective de chaque organisation à la réalisation de l'Agenda 2030.

## 02

### Mener à bien une Convention citoyenne sur la fin du consumérisme

Par delà les résultats encourageants de la France s'agissant de ses émissions de gaz à effet de serre, nous encourageons les autorités à raisonner dans une logique plus globale d'empreinte écologique, fondée sur les limites planétaires, qui aboutit à remettre en cause en profondeur la consommation de masse. Dans cette perspective, nous préconisons la création d'une Convention citoyenne chargée de réfléchir à l'ensemble des leviers activables et acceptables pour réduire les dégâts écologiques, sociaux et économiques causés par le consumérisme et favoriser une consommation éco-responsable et durable. Il s'agirait en particulier de réfléchir à l'ensemble des moyens normatifs, législatifs et réglementaires, mais aussi fiscaux et de police administrative, qui permettront de traiter ces problèmes en profondeur, sans omettre les limites constitutionnelles qui pourraient empêcher l'aboutissement de telles mesures. Sans la mise en place d'une telle Convention citoyenne, il est, en tout état de cause, absolument nécessaire de réévaluer au plus vite l'effectivité des mesures encadrant la publicité favorable à des produits nocifs pour l'environnement et pour la santé, ainsi que toutes formes de subvention publique directe ou indirecte à ces produits. Il est également nécessaire, à court terme, de penser une fiscalité favorable à l'économie circulaire encourageant l'éco-conception, permettant le réemploi ou le reconditionnement, et favorisant l'émergence de modèles économiques fondés sur ces logiques.

## 03

### Renforcer les mesures ciblées sur les secteurs critiques pour accélérer la transition

Certains secteurs clés sont décisifs pour accélérer la transition écologique.

- S'agissant, premièrement, du secteur de la construction, nous recommandons toute mesure fiscale utile pour inciter la construction en matériaux bio-sourcés et géo-sourcés d'une part et le développement de la circularité de cette filière d'autre part (par exemple par une TVA réduite). Nous sommes également attentifs à la cohérence législative et réglementaire qui facilitera ou freinera la poursuite de ces objectifs (par exemple dans le domaine du réemploi des matériaux ou encore de la sécurité de la construction).
- S'agissant, deuxièmement, du secteur des transports, nous recommandons toutes les mesures fiscales et réglementaires utiles au développement rapide de l'autopartage et favorable au déploiement massif du véhicule électrique ; nous proposons également des primes de reconversion des véhicules plus ciblées pour les populations rurales ; enfin, nous insistons sur la nécessité d'une fiscalité lourde sur le kérosène pour les vols commerciaux au sein de l'Union européenne.
- S'agissant, troisièmement, du secteur agro-alimentaire, nous attendons une transformation en profondeur du modèle agricole français guidée par un premier objectif de 50 % des surfaces en culture biologique d'ici 2030 et un second objectif de fin de l'élevage intensif et de la pêche industrielle au même horizon. D'autres recommandations sont formulées en la matière dans la partie relative au 4e enjeu de la feuille de route française pour l'Agenda 2030.
- De façon générale, nous encourageons tous les mécanismes de mesure de l'empreinte écologique des services et des produits qui permettront d'internaliser les externalités négatives dans les prix, afin de développer une production et une consommation responsables.



## « S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable »

### 01

#### **Recenser, fédérer et visibiliser les initiatives pédagogiques existantes qui contribuent activement à l'éducation au développement durable en France**

Moteur très puissant de l'appropriation des ODD, et premier vecteur d'acculturation de la société française, l'éducation au développement durable foisonne d'initiatives pédagogiques qui méritent d'être systématiquement identifiées par le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Nous recommandons que celles-ci soient fédérées dans une plateforme de partage de bonnes pratiques entre établissements et enseignants, voire, pour les plus performantes, soutenues financièrement pour être développées et passées à l'échelle. Au besoin, cette approche de soutien pourrait préalablement procéder par des phases expérimentales à l'échelle d'une Académie ou d'un Rectorat. Nous recommandons que l'État concentre son effort de visibilisation et de soutien aux initiatives pédagogiques impliquant des acteurs externes à l'enseignement (associations, collectivités, entreprises...) pour concrétiser la compréhension des ODD et continuer de placer l'École au cœur de la Cité. Nous relevons avec un intérêt particulier les initiatives concernant l'orientation vers le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire et nous portons une attention particulière aux initiatives prises en matière d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). Enfin, et plus largement, nous insistons sur la nécessité d'un soutien plus proactif de l'État à l'EDD pour (i) déployer cette logique sur tout le continuum scolaire, du début du cycle primaire à la fin du cycle secondaire, et (ii) de valoriser toute initiative utile, tant par le soutien apporté par les Régions/Départements et Rectorats aux Établissements que par les dynamiques de carrières des enseignants, quelle que soit la discipline qu'ils exercent. Pour préparer au mieux ce travail de recensement et de soutien aux initiatives pédagogiques existantes, nous recommandons la conduite d'une mission de l'Inspection générale de l'Éducation nationale pour évaluer la mise en œuvre des programmes dédiés à l'EDD et l'adéquation des moyens budgétaires et humains aux ambitions affichées en la matière.

### 02

#### **Initier des Revues Locales Volontaires au sein des Conseils municipaux des jeunes**

L'éducation au développement durable peut être enrichie par des approches pédagogiques originales, procédant notamment par la mise en situation. Nous recommandons de mettre à contribution les Conseils municipaux des jeunes pour réaliser des Revues Locales Volontaires afin de projeter les jeunes qui y participent dans un exercice original, stimulant et impactant d'emploi des ODD. Une telle initiative devrait être appuyée par les services municipaux, et éventuellement les DREAL, afin qu'elle débouche sur des échanges politiques utiles entre le Conseil municipal des jeunes et le Conseil municipal. Elle devrait systématiquement procéder, quand cela s'applique aux municipalités qui en ont l'obligation, par la mise en débat du Rapport développement durable de la collectivité en question. Enfin, de telles innovations pédagogiques devraient s'appuyer sur les établissements secondaires du bassin de vie pour y associer étroitement tous les éco-délégués déjà engagés, voire pour susciter des vocations chez un plus grand nombre d'élèves pour développer le dispositif des éco-délégués et amplifier les capacités de mobilisation des Conseils municipaux des jeunes.

### 03

#### **Approfondir la place des ODD dans la formation initiale et continue en général et pour les élus locaux en particulier**

La formation continue est au cœur de cet axe de la feuille de route française.

- De façon générale, nous recommandons que les offres de formation éligibles au CPF contiennent systématiquement, dans leur syllabus, une référence claire à la façon dont telle ou telle formation permet de développer des compétences utiles à la réalisation de l'un ou l'autre des ODD.





- Pour généraliser la présence des ODD dans la formation initiale (du primaire au supérieur) et continue, des outils existent sous forme de certificats permettant d'évaluer son degré de connaissances en matière de développement durable. Si de telles initiatives sont en cours d'intégration dans de nombreux cursus, celles-ci doivent encore être renforcées pour devenir un point d'entrée donnant un sens puissant et un fil conducteur à toute forme de développement personnel.
- Nous portons une attention toute particulière à la formation continue des décideurs publics. Celle-ci a passé un cap avec le programme de formation des agents publics aux enjeux climatiques. Mais nous préconisons d'aller beaucoup plus loin tant sur les publics cibles que sur les enjeux. Nous proposons une Loi obligeant tous les élus locaux à une formation au développement durable, fondée sur les ODD, et conçue à partir de références théoriques et d'exercices pratiques. Outre les effets d'acculturation recherchés par une approche académique plus complète qu'une approche limitée aux enjeux climatiques, il s'agit également de déclencher la prise d'initiatives concrètes en encourageant (i) l'emploi des outils existants pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 (cf. recommandation 3 de la partie V) et (ii) la création de « Laboratoires d'innovation durable et territoriale » pour transcrire ces formations en projets tangibles portés par les élus locaux.

## « Agir pour la santé et le bien être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable »

### 01

#### Aligner notre politique agricole avec nos objectifs en matière de développement durable

Nous recommandons que la France accélère la modification de sa stratégie d'import-export de produits agricoles. L'enjeu est de privilégier rapidement la production nationale en vue d'une consommation nationale. L'objectif final est de réduire simultanément les risques de dépendances alimentaires tout comme l'empreinte écologique mondiale du secteur primaire français. Ces efforts doivent tenir compte de nos objectifs de solidarité alimentaire envers nos principaux partenaires internationaux. Cette évolution de notre politique agricole devra également passer par une modification des instances consultatives appuyant les autorités compétentes en la matière : une meilleure représentativité des acteurs de la société civile y est attendue afin de limiter, au maximum, les influences de certains groupes d'intérêt.

### 02

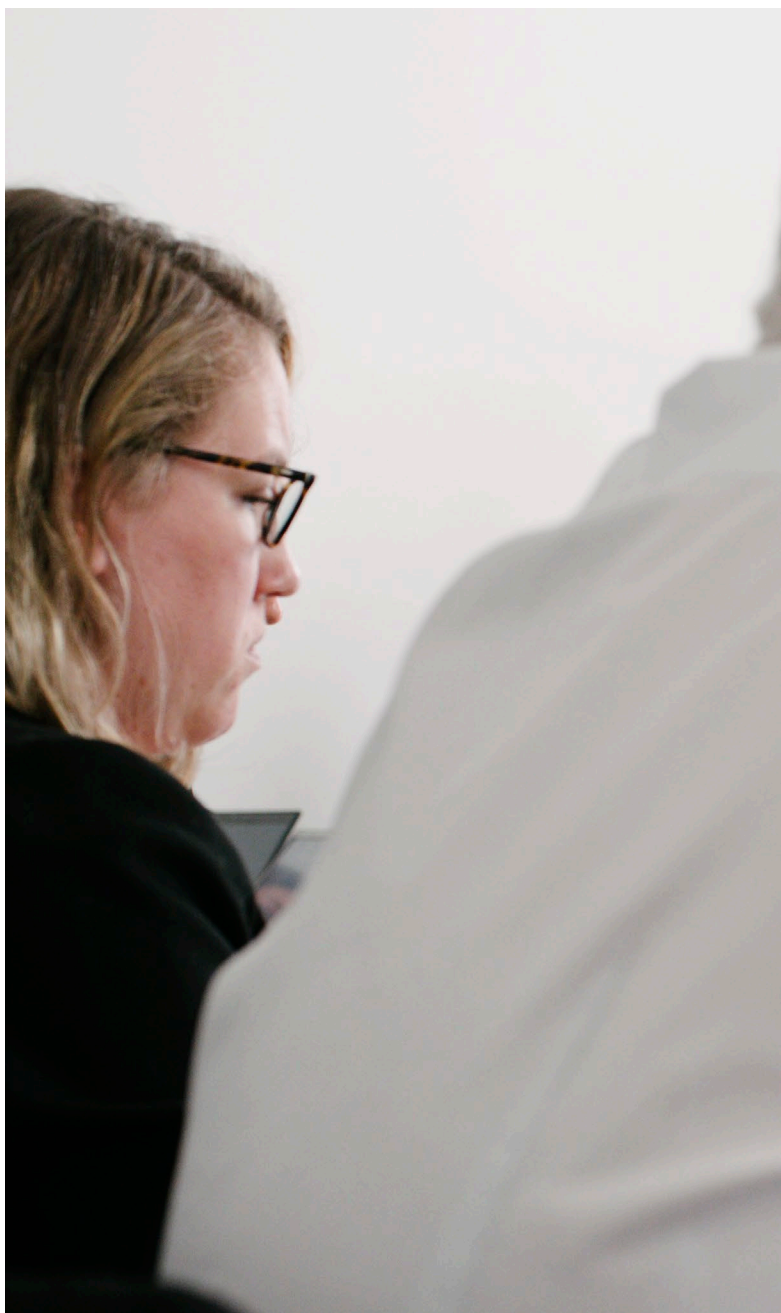
#### Transformer nos modes d'alimentation en profondeur

Nous appelons à la création d'un plan de transformation des modes d'alimentation visant à réduire, d'ici 2030, d'au moins 30 % et si possible jusqu'à 50 % la consommation de viande, de produits laitiers, d'œufs et de poissons. Face au défi culturel auquel cette ambition va se confronter, nous mettons en exergue le rôle déterminant joué par l'exemplarité de la puissance publique, passant par une commande publique visant une alimentation moins carnée dans la restauration collective des administrations comme de l'enseignement, du primaire au supérieur. Nous recommandons également la production partenariale, entre l'Etat, les collectivités et les associations de consommateurs, de récits positifs expliquant les bénéfiques objectifs, pour la santé comme pour l'environnement, d'une alimentation plus végétale. Pour rendre tous ces efforts possibles, l'Etat devra soutenir, par toutes les mesures réglementaires et fiscales possibles, le développement d'une filière de production de protéines végétales en France. Plus largement, nous recommandons que la France engage tous les efforts utiles au développement de filières agro-écologiques par une réorientation adaptée des moyens de la politique agricole commune et une gestion intégrée et durable des ressources en eau..

### 03

#### Améliorer l'efficacité des dispositifs de lutte contre les publicités nocives

Nous prenons acte du fait que les mesures adoptées pour lutter contre les publicités pour des produits gras, salés ou sucrés sont partiellement efficaces. Nous appelons à la création d'une mission conjointe de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) pour étudier les mécanismes de contournement employés par les publicitaires. Une telle mission doit également étudier la faisabilité d'étendre ces interdictions aux produits agricoles d'origine animale.



## 04

### Enrichir et déployer rapidement le 4e Plan National Santé Environnement

D'une part, nous soulignons l'importance de mettre en œuvre rapidement les dispositions déjà prévues par le 4e Plan National Santé Environnement comportant de nombreuses innovations utiles pour concrétiser l'approche « Une seule santé » de l'OMS. D'autre part, nous soulignons l'opportunité d'enrichir ce Plan, sans attendre le suivant, avec de nouveaux éléments. Nous soulignons l'utilité des approches de santé intégrative pour améliorer l'efficacité des politiques de prévention, par exemple en créant un « bilan santé-environnement » permettant à chacun de faire le point sur son alimentation et son état de santé mentale. Nous préconisons également de consolider ce Plan par des mesures relatives à la formation des personnels de santé et d'éducation pour lutter contre les addictions, y compris les nouvelles formes d'addiction comme celles liées à l'emploi continu d'écrans notamment chez les plus jeunes.

## 05

### Consolider le système de soins français par de nouvelles mesures transformatrices

S'agissant des politiques de santé au sens strict, nous recommandons la reconnaissance du statut de proche aidant au moyen de droits sociaux leur étant attribués (congés payés, cotisation à la retraite et soutiens de toute nature pour concilier « vie professionnelle » et « vie personnelle »). Nous recommandons, par ailleurs, une politique plus exigeante dans la répartition des professionnels de santé à l'issue de leur formation afin d'éliminer rapidement les déserts médicaux, par la contrainte d'affectations géographiques comparables à celles de l'Education nationale.



## « *Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale* »

### 01

#### **À l'heure de la planification écologique, employer les ODD comme référence dans tout processus de gouvernance multiscale**

Considérant la difficulté d'articuler toutes les échelles de l'action publique, internationale, européenne, nationale et territoriale, nous soulignons l'importance d'avoir un référentiel commun à tous les échelons d'action. En l'occurrence, nous considérons que les ODD sont le seul référentiel universel, multi-acteurs, et doté d'une approche holistique, qui forme une grammaire commune aux Nations unies, l'UE, l'Etat et les collectivités territoriales. Cette matrice commune, conçue dès le départ pour relier le global et le local dans la continuité de l'Agenda 21, est donc un outil très performant pour tout exercice de gouvernance multiscale. Nous recommandons de recourir à ce référentiel transversal et holistique pour territorialiser la planification écologique française, considérant le fait selon lequel les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à fiscalité propre ont l'obligation de s'en servir pour le rapport développement durable qu'elles doivent adopter avant le vote de leur budget. Nous recommandons également d'employer les ODD pour concevoir et piloter des Contrats de Relance et de Transition Écologique, afin que toutes les dimensions de la transition soient prises en compte dans ces CRTE d'une part, et que ce processus de contractualisation contribue, d'autre part, à aligner les efforts à toutes les échelles en faveur de la réalisation de l'Agenda 2030. La clarté de l'emploi des ODD dans la conception et le déploiement des politiques publiques (cf. la 1ère recommandation relative à l'enjeu 1), à l'heure de la planification écologique, semble être un pré-requis pour maximiser la participation effective de tous les acteurs, et singulièrement l'expérimentation et l'innovation territoriale.

### 02

#### **Encourager la conception de projets de territoires en se fondant sur les ODD**

S'il est essentiel que l'Etat emploie plus systématiquement les ODD comme référence pour coopérer avec les collectivités territoriales en matière de transition, il est symétriquement nécessaire que les ODD constituent une référence positive pour celles-ci dans la conception de leur stratégie territoriale. Nous recommandons la création d'un « appel à projets de territoires exemplaires » permettant de mettre en lumière politiquement et de soutenir financièrement les collectivités qui se sont pleinement appropriées les ODD, singulièrement (i) celles qui ont pris l'initiative de produire une Revue Locale Volontaire, (ii) celles qui ont réorganisé leurs processus de gouvernance pour que le débat d'orientation budgétaire donne toute sa place à l'étude du Rapport développement durable préalable à l'adoption du budget par l'Assemblée délibérante et (iii) celles qui ont parfaitement intégré la logique partenariale de l'ODD 17 dans la conception de leur projet de territoire. Un tel appel à projet pourrait récompenser les collectivités territoriales les plus avancées, mais également celles qui lancent des démarches d'expérimentation en la matière et aussi celles (notamment Régions et Métropoles) qui disséminent une telle approche auprès d'autres territoires avec lesquels elles collaborent. Un tel appel à projet pourrait être lancé par la Première ministre chargée de la Planification écologique lors du Congrès des maires de France, en partenariat avec l'Association des Régions de France, compte tenu du rôle des Régions en matière de transition depuis la Loi NOTRe.



## 03

### Renforcer les dispositifs existants de centralisation et diffusion des outils et bonnes pratiques pour les acteurs engagés

En complément du travail de sensibilisation aux ODD, d'éducation au développement durable (cf. partie 3) et d'appui aux territoires (cf. recommandations 1 et 2), il est important d'outiller concrètement les acteurs, entreprises et collectivités locales, qui souhaitent s'emparer des ODD comme d'une matrice féconde pour penser leur stratégie et d'un référentiel de reporting complet pour concevoir leur redevabilité. Nous recommandons que le CGDD organise un séminaire d'intelligence collective avec tous les acteurs qui ont travaillé à de tels outils pour (i) soutenir financièrement le développement des outils ayant déjà fait leurs preuves, (ii) sélectionner les outils les plus pertinents pour chaque catégorie d'organisation (entreprises, collectivités,

associations, universités, etc...), (iii) référencer ces outils comme des communs sur le site Agenda 2030, et (iv) conduire une campagne de communication ciblée auprès de toutes les organisations qui peuvent se saisir de ces outils. En effet, si nous observons au plan macroscopique, une appropriation grandissante de l'Agenda 2030 et, au plan microscopique, qu'un nombre croissant d'organisations s'empare des ODD, nous soulignons l'importance d'un effort de sensibilisation mésoscopique pour équiper de tels outils tous les grands réseaux de corps intermédiaires afin d'amplifier la dynamique existante, en capitalisant sur les réseaux existants et sur les exemples qui peuvent inspirer l'action et démultiplier l'engagement.

## « Construire une transformation durable européenne et internationale »

### 01

#### **Poursuivre et amplifier les efforts diplomatiques engagés pour une gouvernance économique mondiale plus favorable aux Objectifs de Développement Durable**

L'organisation du Sommet pour un Nouveau Pacte Financier Mondial est une étape majeure pour (i) trouver toutes les solutions innovantes permettant de financer de façon plus rapide et conséquente la transition des pays à revenus intermédiaires et (ii) faire avancer la réflexion sur l'évolution des institutions financières internationales afin de mieux soutenir la transition des pays à faibles revenus. Nous recommandons que cette initiative soit soutenue par des efforts diplomatiques continus nécessitant des moyens budgétaires et humains dédiés pour capitaliser sur la dynamique créée après le Sommet de Paris du 22 et 23 juin. Nous recommandons également que cette dynamique intègre pleinement la réflexion soulevée par le Secrétaire général des Nations unies appelant à un « SDG Stimulus » pour contrecarrer la régression ou la stagnation de plus de 80 % des indicateurs de l'Agenda 2030 à cause de la pandémie de coronavirus et des effets de l'agression russe de l'Ukraine. Enfin, nous insistons sur l'importance d'étendre cette réflexion depuis les enceintes financières aux enceintes commerciales, en renforçant les efforts portés par l'Union européenne pour que l'Organisation Mondiale du Commerce puisse étudier la validité des accords commerciaux internationaux à l'aune de l'Agenda 2030. De façon générale, nous saluons tous les efforts entrepris pour rendre ces espaces internationaux plus inclusifs de la société civile, à l'instar du fonctionnement par groupes majeurs créés aux Nations unies en amont du Sommet de Rio+20 dans la préparation de l'Agenda 2030.

### 02

#### **Mobiliser toutes les ressources diplomatiques nécessaires pour défendre une approche européenne de la comptabilité extra-financière fondée sur la double-matérialité**

Le développement des normes extra-financières, de calcul comme de transparence, représente une étape décisive dans l'accélération de la transition. Une bataille de normes géoéconomiques est en cours pour définir la meilleure manière de tenir compte des impacts sociaux et environnementaux générés par les organisations. L'approche fondée sur la logique de double-matérialité nous paraît essentielle pour rendre compte au mieux des enjeux dont il est question et créer le système comptable qui posera la base de tous les développements normatifs à venir : fiscalité carbone, police administrative de la RSE, etc. C'est pourquoi nous recommandons fortement que tous les moyens diplomatiques soient mobilisés par la France pour créer une coalition internationale, intégrant nos partenaires européens au premier chef, pour s'assurer que les travaux de préfiguration de l'*International Sustainability Standards Board (ISSB)* soient conformes à ces objectifs.

### 03

#### **Adapter la politique d'aide publique au développement (APD) pour mieux tenir compte des particularités locales des bénéficiaires finaux dans l'esprit partenarial de l'Agenda 2030**

La Conférence contributive a fait ressortir l'intérêt de faciliter l'accès à l'APD pour les initiatives locales directement en lien avec les ODD par une meilleure prise en compte des besoins et spécificités des bénéficiaires finaux grâce à la connaissance de terrain des organisations de société civile. Nous recommandons également toutes les mesures de nature à flexibiliser l'utilisation des fonds par les organisations de société civile dans le déploiement de leurs projets et à favoriser le transfert de savoirs vers celles-ci afin de renforcer leurs capacités et développer leur autonomie. En la matière, nous encourageons notamment le développement du volontariat international comme un outil puissant de montée en compétences, pour les organisations locales grâce des missions d'expertise.





## 04

### Renforcer le pilotage politico-statistique de l'Agenda 2030 grâce aux bonnes pratiques internationales existantes

Les ODD ont pour particularité de constituer non seulement un programme d'action avec des cibles claires mais également un système statistique permettant des comparaisons internationales. L'importance politique des études comparatives au moment du Forum politique de haut niveau n'est plus à démontrer. Nous recommandons que le Gouvernement généralise, dans l'évaluation de toutes les politiques publiques relevant de l'Agenda 2030, le recours aux outils développés par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE), comme les matrices et fiches de cohérence. Nous recommandons également que le Gouvernement s'approprie les outils développés par certains partenaires

internationaux pour évaluer les effets internationaux de certaines politiques publiques (« spill over index »). Cela est particulièrement attendu pour ce qui relève des émissions de gaz à effet de serre pour aller vers une approche d'empreinte écologique. Nous recommandons enfin que la France s'associe aux autres Etats membres de l'Union européenne qui se sont déjà dotés ou qui voudraient se doter d'une telle approche, pour que l'évaluation des ODD à l'échelle de l'UE intègre également ces dispositions. Nous espérons qu'une telle initiative permettra, à terme, de généraliser dans l'UE de telles approches via le *European Sustainable Development Network*.

# LA SÉLECTION DES INITIATIVES

La Commission 2030 a auditionné plus de 50 projets présentés par des entreprises, des associations, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des ONG, des syndicats, des collectivités locales de toutes tailles, pour étudier la mobilisation du corps social français dans la réalisation des ODD N°6, 7, 9, 11 et 17. 5 initiatives exemplaires ont été retenues à l'issue de cet examen pour illustrer l'engagement de la France en faveur de l'Agenda 2030.







## INITIATIVE EXEMPLAIRE RELATIVE À L'ODD 6

### Présentation du projet

Dès 2015, de manière pionnière en France, Caly dial, établissement de santé rénale associatif, installait un traitement d'eau de dernière génération couplé à un système de fabrication sur place des concentrés acides – par la suite dupliqué sur d'autres sites Caly dial. Le dernier, installé en 2022, doit permettre une économie de 40 % de l'eau consommée. C'est l'équivalent d'une piscine olympique par an. Les soignants n'ont plus à porter des dizaines de bidons d'acides avant chaque séance de dialyse : la production et la distribution sont automatisées grâce à une tuyauterie desservant tous les générateurs. On comprend leur engouement pour cette innovation ! Cette initiative sert d'exemple en matière d'éco-conception globale : il permet une réduction de la consommation d'eau, de l'impact carbone, des déchets plastiques... et l'amélioration des conditions de travail des soignants. Alors que l'hémodialyse représente une consommation annuelle directe de plus de 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable en France, Caly dial prouve que les petits acteurs, souples et réactifs, participent à leur échelle et sur leur territoire aux efforts d'innovation, de sobriété et de transition écologique de la France.



### 🗣 Citation du porteur de projet

*Je suis fière et heureuse de l'engagement sociétal de l'équipe Caly dial, en particulier notre action pionnière de réduction de la consommation d'eau en dialyse, ressource si précieuse et menacée.*

Dr. Agnès CAILLETTE-BEAUDOIN  
Directrice générale de Caly dial, Médecin-néphrologue

### 🗣 Le mot de la Commission 2030

*La Commission 2030 félicite l'association Caly dial, basée en Isère. Son initiative pour une gestion durable de l'eau dans le domaine de la dialyse et de la santé rénale souligne le lien majeur qui existe entre les défis écologiques et les politiques de santé.*



## INITIATIVE EXEMPLAIRE RELATIVE À L'ODD 7

### Présentation du projet

La Mairie de Castelnau-le-Lez a créé une centrale photovoltaïque avec l'office d'Habitat à Loyer Modéré de la métropole de Montpellier. Cette centrale composée de 2500M2 d'ombrières produit 500 kWc soit 660 MWh/an permettant d'alimenter les écoles et les bâtiments administratifs de la ville en électricité à bas coûts en utilisant le réseau public d'électricité, cela représente 1/3 de l'électricité de la mairie contractualisée pour 30 ans. L'électricité bénéficie aux écoles en contribuant à l'ODD 11.1. L'office de HLM peut l'utiliser pour ses propres besoins lui permettant de contribuer à l'ODD 7.1. La durée de l'équipement et sa longue contractualisation, sur 30 ans, vise l'ODD 9. Le financement s'appuie sur une large participation des citoyens (ODD 17) : un investissement participatif ouvert à tous chacun pouvant investir de 10 € à 500 €. Le budget communal ne supporte aucun coût. Parallèlement, sur les bâtiments publics sont mis en œuvre des mesures d'économies d'énergie (ODD 7.3) et des mesures d'atténuation de la chaleur estivale (casquettes, végétalisation, aération nocturne... au service de l'ODD 13.1. Ce dispositif technique, réglementaire et contractuel est totalement reproductible.



### 🗣️ Citation du porteur de projet

*J'ai inscrit ce projet dans notre programme municipal de planification locale de la transition écologique de la ville. Sa réalisation se termine cette année, c'est un honneur de pouvoir le présenter au FPHN !*

Dr. Jean KOECHLIN  
Adjoint Maire de Castelnau-le-Lez chargé  
de la Ville Durable

### 🗣️ Le mot de la Commission 2030

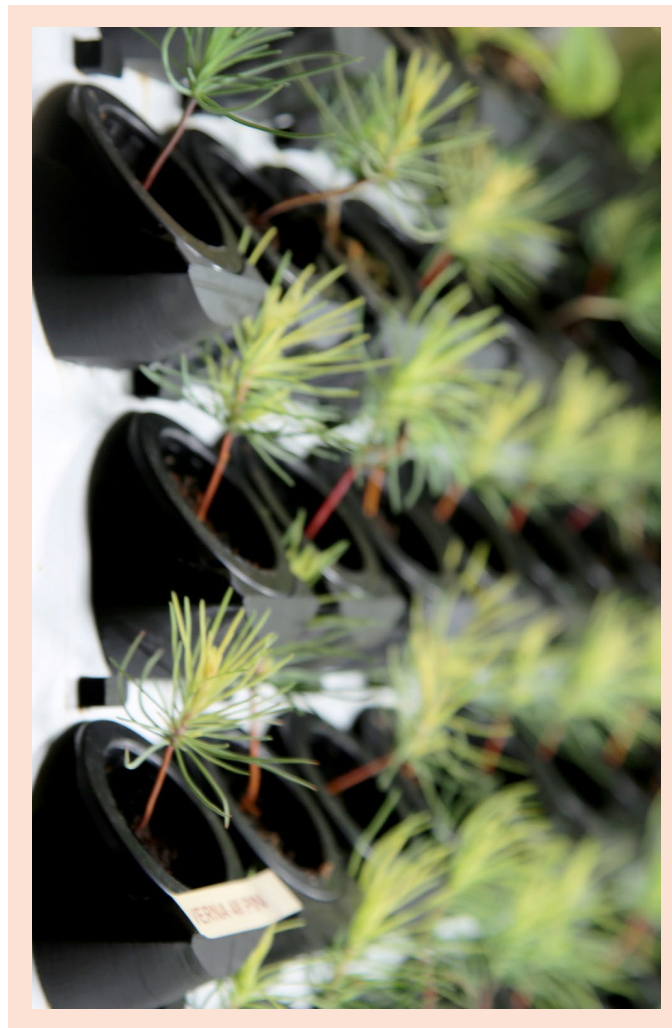
*La commune de Castelnau-le-Lez, issue de l'Hérault, a retenu l'attention de la Commission 2030 pour son ambitieux projet, qui touche tant aux défis énergétiques qu'aux enjeux de transition juste.*



## INITIATIVE EXEMPLAIRE RELATIVE À L'ODD 9

### Présentation du projet

Les équipes d'ingénieurs Farm3 sont les premières au monde à développer une ferme verticale pour la sylviculture : le projet FarmTree ! Une pépinière d'arbres 4.0 qui permet de produire localement des essences plus tolérantes à la sécheresse avec moins d'eau et aucun pesticide. Plus de 5000 super arbres poussent dans 20m<sup>2</sup>, sans abîmer les sols et la biodiversité. Par sa forte automatisation, le FarmTree a été pensé pour le pépiniériste, avec notamment la réduction de la pénibilité du travail et l'égalité des sexes dans une filière encore très masculine. Son pari : créer une technologie capable de replanter nos forêts et de le faire de façon durable. En collaboration avec l'INRIA et le FCBA, la machine fonctionne sous optimisation énergétique. C'est d'abord pour les forêts du territoire que la technologie a été pensée, mais la flexibilité de Farm3, entreprise lauréate de France 2030 pour ce projet, est de pouvoir adresser tous types d'essences par une première phase de recherche accélérée. L'objectif est donc de moderniser toutes les pépinières d'arbres, des pays dont la forêt est un enjeu écologique et économique. Car en sécurisant les forêts de la planète et leur renouvellement, le deuxième poumon du monde, Farm3 sécurise un maillon essentiel à l'homme.



### !! Citation du porteur de projet

*La technologie doit servir la planète pour le bien commun et non l'asservir pour son confort. Farm3 a réuni une équipe autour d'un projet : des arbres résistants pour des forêts résilientes.*

Romain SCHMITT  
CEO de Farm3

### !! Le mot de la Commission 2030

*Les innovations portées par Farm3, start-up du Doubs, avec ses usines de plantes aéropoïques, montre la voie pour un progrès technique réellement au service du développement durable. C'est ce que la Commission 2030 a voulu souligner par ce choix.*



## INITIATIVE EXEMPLAIRE RELATIVE À L'ODD 11

### Présentation du projet

Le projet 'Territoires zéro chômeur de longue durée' vise à permettre à tous l'accès à un emploi décent en créant autant d'emplois utiles que de besoins, en respect des humains et de l'environnement. Conçu par des personnes exclues de l'emploi et d'autres engagées avec elles, porté par ATD Quart Monde et rejoint par de nombreux acteurs, il s'appuie sur la mobilisation de territoires en associant les habitants, privés d'emploi ou non, les acteurs économiques, sociaux et les institutions. C'est la conviction et l'engagement de tous qui ont permis l'adoption à l'unanimité de deux lois d'expérimentation. On compte déjà près 3000 emplois créés sur 60 territoires actifs, et 120 projets émergents. Le projet répond à l'ODD 11 en améliorant la sécurité, l'attractivité, le développement durable des territoires, avec de nouvelles pratiques de gouvernance participatives. Il porte l'ambition d'une société qui ne laisse personne de côté. Il contribue aussi aux ODD 1 en apportant un revenu décent, ODD 3 en améliorant le recours à la prévention et aux soins, ODD 8 en créant de l'activité économique non délocalisable. Il a vocation à se développer sur tous les territoires volontaires. Il inspire déjà des projets similaires en Belgique, Autriche, Pays-Bas.



### 🗣️ Citation du porteur de projet

*Notre Mouvement porte l'ambition de construire une société sans exclusion, avec les plus pauvres. C'est une fierté d'être engagés à leurs côtés dans ce projet qui permet à chacun de redevenir acteur de sa vie.*

Marie-Aleth GRARD  
Présidente d'ATD Quart Monde France

### 🗣️ Le mot de la Commission 2030

*Pour la Commission 2030, le travail partenarial effectué par ATD Quart Monde avec les autorités françaises autour de l'initiative 'Territoires zéro chômeurs de longue durée' montre à quel point la territorialisation des ODD est un levier majeur d'efficacité*



## INITIATIVE EXEMPLAIRE RELATIVE À L'ODD 17

### Présentation du projet

Les Maisons 3ZERO sont des espaces de collaboration pour multiplier et accélérer les partenariats, les innovations et les solutions dans un pays par les acteurs locaux, contribuant ainsi à la réalisation de l'ODD 17. Les Maisons 3ZERO ont trois fonctions principales : connecter les acteurs au sein et entre territoires à l'échelle globale ; libérer le potentiel humain via le renforcement de capacités et promouvoir les innovations localement de l'expérimentation au déploiement. La première Maison 3ZERO a été inaugurée en 2019 à Manille où des dizaines d'entrepreneurs et d'organismes de la société civile sont accompagnés dans leur développement. Elle a déjà accueilli 3 Forums 3Zéro élaborés avec des groupes de travail locaux, une trentaine d'événements et de formations multi-acteurs sur la réduction des inégalités, la protection de l'environnement et une économie responsable. Ces activités favorisent une approche transversale de l'Agenda 2030. Une deuxième Maison a ouvert au Tadjikistan et d'autres sont en cours de développement dans 10 pays. Le déploiement de ces Maisons se fait aussi en France et dans ces territoires en démarrant à Compiègne dans l'Oise en partenariat avec l'Hermitage, un tiers-lieu d'innovations rurales et citoyennes. Convergences et Acted, souhaitent répliquer cette initiative partout en France en étroite collaboration avec les écosystèmes dans les territoires.



### 🗨 Citation du porteur de projet

*La nature multidimensionnelle des défis environnementaux et sociaux exige une réponse collective des territoires au global pour lutter efficacement contre les inégalités, le changement climatique et repenser nos modèles économiques. C'est pour cela que nous avons créé avec ACTED Les Maisons 3 ZÉROS.*

Fanny ROUSSEY  
Directrice exécutive de Convergences

### 🗨 Le mot de la Commission 2030

*La Commission 2030 a choisi la 'Maison 3 Zéros' pour illustrer l'ODD 17 car il s'agit tout à la fois d'une initiative internationale très ancrée et d'un démultiplicateur d'initiatives très prometteur pour l'Agenda 2030.*

# PRÉSENTATION DE LA COMMISSION 2030



**Thomas FRIANG**  
Président de la commission  
2030, Fondateur et  
Directeur général de  
l'Institut Open Diplomacy



**Mme Elodie BARRALON**  
Responsable du plaidoyer  
de Coordination Sud  
Suppléant : Nicolas PARIS,  
Réfèrent ODD



**Pr. Pascal DA COSTA**  
Professeur à  
CentraleSupélec  
Suppléante : Dr. Emma  
JAGU, Chercheuse post-  
doctorale à CentraleSupélec



**Pr. Marc FLEURBAEY**  
Professeur à la Paris  
School of Economics et  
Co-fondateur du Panel  
international sur le progrès  
social



**Mme Cécile GENOT**  
Fellow de l'Institut Open  
Diplomacy, Jeune Déléguée  
au Forum politique de  
haut niveau pour le  
développement durable  
des Nations unies en 2022



**Mme Maddy GILBERT**  
Secrétaire nationale  
CFE-CGC chargée du  
Développement durable et  
de la RSE



**Mme Aina KURIC**  
Senior Fellow de l'Institut,  
ancienne Députée,  
Conseillère Régionale  
Grand Est



**Mme Frédérique  
LELLOUCHE**  
Directrice du Comité 21  
Suppléante : Laurine  
COUFFIGNAL, Réfèrent  
ODD



**Mme Brigitte MÉTRA**  
Architecte et Membre de  
l'Académie d'architecture



**Pr. Laurence  
MONNOYER-SMITH**  
Coprésidente de l'Institut  
Open Diplomacy, Directrice  
du développement durable  
du CNES



**M. Nils PEDERSEN**  
Délégué général du Pacte  
mondial Réseau France  
Suppléante : Cécile  
DEMEUDE, Réfèrent ODD



**Pr. Nicolas PERRY**  
Professeur  
à l'ENSAM



**Mme Florence  
PROVENDIER**  
Senior Fellow de l'Institut,  
ancienne Députée,  
Directrice de l'association  
Les Ombres



**Dr. Magali  
REGHEZZA-ZITT**  
Maître de conférences  
en Géographie à l'École  
normale supérieure de  
Paris et Membre du Haut  
conseil pour le climat



**Mme Virginie  
ROUQUETTE**  
Directrice générale  
de Cités unies France  
Suppléant : Djamel  
SANDID, Réfèrent ODD

# Secrétariat de la Conférence contributive

M. Thibaut ATCHE, Mme Clara AZARIAN, M. Samuel CHICHEPORTICHE, Mme Amélie DAKOURE, M. Marc DEMAILLY, M. Victor DUPASQUIER, Mme Juliette HURIER, Mme Mathilde LEBON, M. Grégory OBIANG N'GDONG, Mme Elise VARREY, et M. Antoine VERGNAUD, Fellows de l'Institut Open Diplomacy

La Commission 2030 adresse ses félicitations et remerciements à chacune des 57 organisations ayant présenté des initiatives remarquables lors de la Conférence contributive, le 22 mai 2023 à Paris.



## POUR L'ODD 6

- CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- Fondation AgroParisTech
- Wings of the Ocean - Groupe SOS
- Caly dial
- Gret
- The SeaCleaners
- WeCo
- Partenariat Français pour l'Eau
- France Chimie
- ECOLOCAL
- INSA Lyon



## POUR L'ODD 7

- Dream Energy
- Stop Exclusion Énergétique
- Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Paris Ouest
- La Défense
- EP Tender
- Mairie de Castelnau-le-Lez



## POUR L'ODD 9

- Farm3
- Circulère
- SPPPI PACA
- CEA
- ENSAD limoges
- Flying Secoia
- Neotrucks
- Jeune Chambre Economique Française
- Earthdaily Agro
- Groupe AFNOR et Ville de Pessac



## POUR L'ODD 11

- Le Rameau
- Axel-Iheina
- ecoXia
- Beutara
- Mairie d'Oloron Sainte-Marie
- Urbact
- ATD Quart Monde France
- Arte Charpentier
- Département des Hauts-de-Seine
- Ville d'Evian
- SAS Groupe Seuil
- Vizea
- Graines Équitables
- APODD - Association pour la promotion des Objectifs de Développement Durable
- XCSS - Cross Country Skiing Sand
- INSA Lyon
- Guerry Innovation
- Pacte de Transition Citoyenne Régionale



## POUR L'ODD 17

- La Fonda
- Fondation des Territoires
- Groupe SOS - Pulse
- France Volontaires
- Convergences
- Econtinuidad France
- Comite 21
- Planète Urgence
- Synopia
- Ecole de Boulangerie Pâtisserie de Paris
- Le Rameau
- Oddyssée
- Lab'ess

Rapport de la

# CONFÉRENCE CONTRIBUTIVE

EN VUE DE LA REVUE  
NATIONALE VOLONTAIRE  
DE L'AGENDA 2030

Présentée par la France en 2023 aux Nations unies

Organisée et initiée par



Avec le soutien de



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*